

**BUREAU DIRECTEUR FÉDÉRAL
PARIS - CNOSF
26 octobre 2012 / 15H20 – 19H50**

Présents

Frank BIGNET, Jean-Michel BUNIET, Emmanuel CHABANNES, Guillaume FRITSCH, Frank GASQUET, Cédric GOSSE, Françoise HUOT JEANMAIRE, Denis JAEGER, Philippe LESCURE, Michelle MONSERAT, Bernard SAINT-JEAN, Patrick SOIN,

Absent excusé

Dominique FRIZZA



Le Président LESCURE ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

1. ADMINISTRATION, INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1. Point licences

A quelques jours de la clôture de la saison, on constate une évolution globale de plus de 9% du nombre de licenciés. Ainsi, la fédération compte 37 555 adhérent(e)s au 24 octobre 2012, pour seulement 34 387 à même date, en 2011. On dénombre 16 clubs supplémentaires pour cette même saison, soit un total de 688.

1.2. Adhésions (projet informatique)

Patrick SOIN présentera l'état d'avancement de ce projet, au Comité Directeur suivant cette réunion. Un produit à tester devrait être disponible dès avril / mai 2013, et des sessions de formation pour les ligues pourraient être proposées à compter du mois de juin suivant.

1.3. AG de Ligues Régionales

Philippe LESCURE précise qu'il se déplacera, comme les membres du Bureau Directeur, aux Assemblées Générales, sur invitation des Ligues.

Les représentations fédérales déjà arrêtées à ce jour sont les suivantes :

Ligue Régionale	Date AG	Représentant(e) Fédéral
Languedoc Roussillon	Samedi 13 octobre 2012	
Martinique	Mercredi 28 novembre 2012	Jean-Michel BUNIET
Réunion	Samedi 1 ^{er} décembre 2012	
Bretagne	Samedi 1 ^{er} décembre 2012	
Midi-Pyrénées	Samedi 8 décembre 2012	
Corse	Samedi 8 décembre 2012	
Aquitaine	Samedi 8 décembre 2012	Michelle MONSERAT
Lorraine	Samedi 15 décembre 2012	Impossible : Réunion BDF
Pays de la Loire	Samedi 15 décembre 2012	Impossible : Réunion BDF
Alsace	Samedi 5 janvier 2013	Denis JAEGER
Centre	Samedi 5 janvier 2013	
Normandie	Samedi 12 janvier 2013	Impossible : Réunion CDF
Guadeloupe	Samedi 12 janvier 2013	Impossible : Réunion CDF
Poitou Charentes	Samedi 5 janvier 2013	Date non définitive ?
Franche Comté	Vendredi 18 janvier 2013	
Bourgogne	Samedi 19 janvier 2013	
Picardie	Samedi 19 janvier 2013	
Champagne Ardenne	Samedi 19 janvier 2013	
Rhône Alpes	Samedi 26 janvier 2013	
Provence Alpes	Samedi 26 janvier 2013	

Limousin		
Ile de France		
Nouvelle Calédonie		
Côte d'Azur		
Nord Pas de Calais		
Auvergne		

1.4. Point spécifique Ligue de la Martinique

La Ligue de Martinique demande à être représentée par deux personnes, prises en charge par la F.F.TRI., au Séminaire des Président (e)s de Ligues Régionales qui se déroulera à Bordeaux, en novembre prochain. Il est rappelé que les Ligues prennent en charge leur déplacement, sur ce séminaire.

Jean-Michel BUNIET se rendra en Martinique le 28 novembre prochain, en tant que représentant légal de la Ligue, celle-ci étant sous tutelle de la fédération. Les membres du Bureau Directeur souhaitent vivement que cette situation évolue, que la ligue de Martinique élise un Comité Directeur, un Président de Ligue et retrouve un fonctionnement normal. Si tel n'était pas le cas, il est souhaité que d'autres solutions que la tutelle fédérale soient envisagées. Un courrier d'information sera transmis aux clubs de la Martinique.

1.5. Point statut des ligues régionales

Jean-Michel BUNIET propose que les statuts des Ligues Régionales soient revisités, et que certains points soient éventuellement réécrits, afin que leur interprétation ne porte pas à confusion. Il fera une proposition lors d'un prochain Bureau Directeur.

Philippe LESCURE rappelle qu'il est essentiel de sensibiliser les Président(e)s de Ligues, de Clubs afin que les règles fédérales, inscrites dans nos statuts, nos règlements, soient bien respectées. La Fédération doit veiller au respect des obligations fédérales, et notamment celles relatives à l'organisation et à la tenue des réunions d'assemblée générale. Il doit être rappelé, au cas où une assemblée générale se déroule avant la fin de l'exercice légal de l'association, l'obligation de tenir une autre assemblée générale dédiée à la validation des comptes. Les membres du bureau directeur sont favorables à ce qu'une intervention soit effectuée, en ce sens, lors du séminaire des Président(e)s de ligue à Bordeaux.

1.6. Point d'organisation séminaire des Président(e)s de ligues régionales

1.6.1. Programme

Le programme est présenté et commenté directement en réunion de Bureau, puis validé. Il sera ainsi proposé au Comité Directeur du lendemain.

1.6.2. Ordre du jour

L'ordre du jour est diffusé aux membres du Bureau directeur et corrigé en réunion. Il sera vérifié par le Président et le Secrétaire Général avant envoi aux Président(e)s de Ligues régionales.

1.7. Procédure électorale

Guillaume FRITSCH donne lecture de la procédure électorale de la fédération, qui sera envoyée aux membres du Comité Directeur, aux Président(e)s de Ligues régionales, et mise en ligne sur le site de la F.F.TRI..

La date limite de dépôt de candidature est fixée au mercredi 2 janvier 2013 et pour rappel :

- il faut obligatoirement être licencié pour la saison 2013 au jour de l'envoi de la candidature
- la candidature doit être adressée au siège de la F.F.TRI. par courrier recommandé avec avis de réception.

Les candidatures seront enregistrées par les services administratifs de la F.F.TRI. et communiquées à la commission de surveillance des opérations électorales. Après validation de leur recevabilité par cette commission, une liste des candidatures sera établie, par collège, dans l'ordre alphabétique nominatif. Cette liste sera communiquée aux Ligues Régionales au plus tard 15 jours après la clôture du dépôt des candidatures.

1.8. Projet de création de société événementielle

Emmanuel CHABANNES fait savoir que le projet de création des sociétés événementielles a été présenté à notre avocat, Maître PITON. Les modifications de statuts à prévoir ont été actualisées (cf partie en vert) :

Proposition de modification du 1.1. Buts **et moyens**

Ajout d'un alinéa au point 1.1.1.

1.1.1. L'association dite « Fédération Française de Triathlon et des Disciplines Enchaînées » (F.F.TRI.) fondée le 21 octobre 1989 a pour objet :

- de promouvoir, d'organiser et de mener toutes actions propres à développer la pratique du Triathlon, du Duathlon, de l'Aquathlon, du Bike & Run et des disciplines enchaînées (raid) en relation avec le Comité National Olympique et Sportif Français,
- de mettre en place les textes officiels régissant l'activité,
- d'assurer la formation et le perfectionnement de ses cadres,
- de définir les règles d'organisation et notamment les normes de sécurité, de contrôle, de surveillance médicale à respecter pour chaque épreuve,

Elle agit ainsi directement ou par l'intermédiaire de structures, y compris de forme commerciale, desquelles elle peut être actionnaire unique ou non, dès lors que l'objet desdites structures permet, même partiellement, par tout moyen, de concourir à la réalisation de son objet social ou est de nature à le faciliter.

1.1.2. Sa durée est illimitée

1.1.3. Elle a son siège social à Saint-Denis (Seine Saint-Denis), 2 rue de la Justice. Le siège social peut être transféré dans une autre commune par délibération de l'Assemblée Générale.

1.1.4. Elle veille au respect de la charte de déontologie du sport établie par le Comité National Olympique et Sportif Français

Proposition d'ajout d'un troisième alinéa au point 2.3.7.

2.3.7. Sont incompatibles avec le mandat de Président de la Fédération les fonctions de chef d'entreprise, de Président de conseil d'administration, de Président et de membre de directoire, de Président de conseil de surveillance, d'administrateur délégué, de directeur général, directeur général adjoint ou gérant exercées dans les sociétés, entreprises ou établissements dont l'activité consiste principalement dans l'exécution de travaux, la prestation de fournitures ou de services pour le compte ou sous le contrôle de la Fédération, de ses organes internes ou des associations qui lui sont affiliées.

Les dispositions du présent article sont applicables à toute personne qui, directement ou par personne interposée, exerce en fait la direction de l'un des établissements, sociétés ou entreprises ci-dessus visés.

Cependant les dispositions du présent article ne font pas obstacle à ce que le Président de la Fédération exerce les fonctions de représentant de la Fédération, présidente personne morale, des sociétés, entreprises ou établissement en cause, dès lors que ses fonctions en l'espèce ne sont pas rémunérées.

Le projet est validé, dans ses orientations, par les membres du Bureau Directeur, et sera proposé ainsi au Comité Directeur du lendemain. Présenté dans sa forme définitive au Comité Directeur du 12 janvier 2013, il pourrait être ainsi définitivement adopté par l'Assemblée Générale du 2 février.

Philippe LESCURE souhaite qu'il soit rappelé, à cette occasion, que le projet de coopération avec une autre Société est reporté. Il ne pourra être envisagé seulement à l'issue de la création par la fédération, d'une Société dédiée à l'évènementiel, sur la base d'un cahier des charges partagé.

1.9. Achat des locaux fédéraux

La promesse de vente pour l'achat des nouveaux locaux fédéraux a été signée par Philippe LESCURE, accompagné de Bernard SAINT-JEAN et Guillaume FRITSCH, ce jeudi 25 octobre. Le délai de 2 mois réservé à la ville de St Denis pour éventuellement exercer son droit de préemption sur ce bien arrive à échéance le 28 décembre. Toutefois, dans une conférence de presse, le Maire de St Denis a fait part de toute sa satisfaction à constater que la F.F.TRI. allait rester sur la commune, et emménager dans les anciens locaux de la CPAM, il semblerait que la Mairie n'ait donc pas l'intention d'exercer son droit de préemption sur ce bâtiment.

Un déménagement vers les nouveaux locaux pourrait avoir lieu au courant du 1^{er} trimestre.

1.10 Rencontres avec le Personnel fédéral

Patrick SOIN et Françoise HUOT-JEANMAIRE, en qualités de Secrétaire Général et Secrétaire Générale Adjointe ont rencontré l'ensemble des membres du personnel, suite à la demande du Bureau Directeur. L'objectif était de tenir le personnel informé des évolutions en cours (notamment le déménagement), de le

rassurer, au regard du turn over conséquent de ces derniers mois. Espace d'échange intéressant et enrichissant, ces entretiens ont permis de mettre en exergue des demandes, qu'il est essentiel de prendre en compte, notamment en terme d'information et de communication à l'interne. Un compte rendu de ces entretiens sera rédigé par la Secrétaire Générale Adjointe, Françoise HUOT-JEANMAIRE, et remis aux membres du BD et aux deux Directeurs.

Michelle MONSERAT rappelle qu'il est important, lors des rencontres avec des Sociétés, dans le cadre des recherches de partenariat, que Paul FARELL-COUCHE communique, quand le climat de négociation le permet, sur la possibilité de reverser leur taxe d'apprentissage vers la fédération.

1.11 Dépôt de plainte pour insultes

Suite aux insultes proférées en direction de la F.F.TRI. et de son Président, sur le forum du site Internet <http://www.onlinetri.com/>, le Président Philippe LESCURE fait savoir qu'il a déposé plainte, auprès du Procureur de la République, à l'encontre de l'internaute ayant proféré les insultes et du site ayant hébergé ce message.

2. COMMUNICATION / MARKETING

2.1. Point Triathlète

Frank GASQUET et Emmanuel CHABANNES ont rencontré ce jour Thierry DEKETELAERE, Directeur de Triathlète Magazine afin d'approfondir la question de prise de participation de la F.F.TRI. dans le magazine, comme cela avait validé, sur le principe, par le Comité Directeur Fédéral de juin 2012.

Les propositions qui ont faites sont les suivantes :

- Le magazine céderait gratuitement 10% de ses parts à la F.F.TRI..
- La F.F.TRI. maintiendrait les 3 envois à chaque foyer de licenciés
- La F.F.TRI. louerait une partie de ses futurs locaux au magazine (loyer annuel 30.000€)
- La F.F.TRI. aurait son mot à dire sur la ligne éditoriale de tous les numéros
- Un certain nombre de mutualisation serait envisageable (déplacement sur les grandes épreuves fédérales, communiqué de presse, articles sur le site internet...)
- La régie pub du magazine pourrait commercialiser des espaces de publicité fédéraux et rechercher des partenaires

Ces orientations sont adoptées par le Bureau Directeur à la majorité (1 voix contre, 1 abstention, et 8 voix Pour) et seront présentées au Comité Directeur du lendemain :

Frank GASQUET fait un point concernant les appellations des distances, et précise qu'une large campagne de communication sera effectuée en utilisant les nouvelles appellations de distances.

3. FINANCES

3.1. Suivi budgétaire au 30 septembre 2012

Ce suivi sera présenté au Comité Directeur du lendemain, et n'appelle aucun commentaire.

3.2. Créances au 30 septembre 2012

L'état des créances est projeté sous forme de tableau.

3.3. Budget prévisionnel

Denis JAEGER précise qu'il a demandé aux Référents des Commissions Nationales de faire remonter leurs budgets prévisionnels, et qu'il a eu peu de retour jusqu'à présent, sauf la formation, l'arbitrage et la CNS. La question sera abordée au Comité Directeur du lendemain, et un nouveau mail sera envoyé aux responsables des Commissions.

3.4. Convention d'objectifs 2013

Philippe LESCURE rappelle que la forme du contrat liant la Fédération à l'Etat, à savoir une Convention, suppose que si nous sollicitons le maintien de l'engagement de l'Etat dans les mêmes proportions que celles actées pour l'année civile 2012, la F.F.TRI. devra également maintenir son engagement financier.

Frank BIGNET précise que le choix a été fait de solliciter une subvention identique auprès du Ministère des Sports, en se basant sur des indicateurs significatifs, et notamment une évolution constante de notre discipline et l'introduction d'une nouvelle activité avec la gestion du paratriathlon.

3.5. Recours

3.5.1. Contrôle fiscal 2004-2005

Emmanuel CHABANNES précise que le dossier n'est pas encore clos et que nous communiqué à notre avocat les pièces justificatives demandées par la Cour d'Appel de Versailles, à savoir l'ensemble des factures qui n'ont pas été prises en compte par l'administration fiscale dans le cadre du contrôle fiscal portant sur les années 2004 et 2005.

3.5.2. Refus de remboursement de crédit de TVA

Emmanuel CHABANNES précise qu'un recours a été déposé auprès du Tribunal administratif de Montreuil afin d'obtenir le remboursement d'un crédit de TVA, refusé par l'administration fiscale.

4. VIE SPORTIVE / DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE, HAUT NIVEAU, DÉVELOPPEMENT

4.1. Triathlon de Paris 2013

L'ouverture des inscriptions du Triathlon de Paris est prévue début janvier 2013.

Il doit être envisagé d'avancer la date du Triathlon de Paris d'une semaine, soit le 1^{er} juillet. En effet, la WTS de Kitzbuhel est prévue sur le week-end suivant, et il serait fort dommageable que les meilleurs athlètes français se déplacent, à juste titre, sur cet événement, alors que le titre de champion de France individuel élite sera aussi décerné sur l'épreuve parisienne.

Philippe LESCURE rappelle que le Président de La République a été invité sur Belfort, à l'occasion des Championnats du Monde de Triathlon, et sur Paris en 2013.

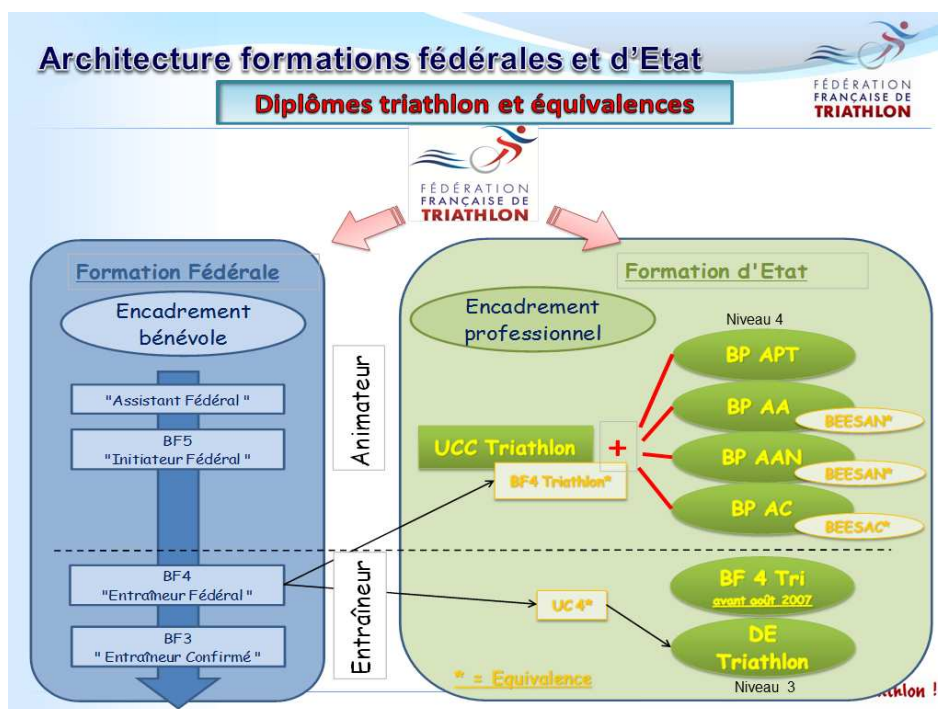
4.2. Triathlon de Nice 2013

L'épreuve 2013 du Triathlon de Nice est programmée sur les 28 et 29 septembre, et des démarches ont déjà été effectuées afin de préparer cette organisation, sur un programme à peu près à identique à 2012.

4.3. Les formations d'Etat et Fédérales

Frank BIGNET présente un document, sous forme de power point, synthétisé ci-dessous. Il permet de faire un état des lieux quantitatif et qualitatif, sur les offres de formation fédérales et d'Etat, et rendre compte d'une enquête réalisée auprès des clubs, sur cette thématique.

A. Architecture formations fédérales et d'Etat / Diplômes Triathlon et équivalences



B. Nombre de diplômés en Triathlon

	Diplômes	2001 - 2008	2009	2010	2011	2012	2009-2012
Fédérale	BF5	769	165	187	251	294	897
	BF4	339	29	26	25	23	103
	BF3	48	4	6	2	18	30
Etat	DEJEPS	/	/	/	9	(11)	(20)
	VAE	/	/	/	2	(5)	(7)
	UCC*	/	/	/	/	6	6
	Equivalence BF4 post 2007	/				21	21

* CREPS Vichy

- Depuis 1995 : 740 titulaires du BF4 dont 618 avant 2007
- De 2009 à 2012: 1030 licenciés ont bénéficié d'une formation fédérale

C. Encadrement professionnel

- 618 personnes disposent du BF4 triathlon avant 2007
- 28 personnes seront titulaires d'un diplôme d'Etat au 30 octobre 2012 (+ VAE 2012)
- 21 titulaires du BF4 post 2007 bénéficient de l'UCC triathlon

En Octobre 2012 : 667 personnes peuvent encadrer le triathlon contre rémunération

Promotion BF4 2012-2013 : 12 stagiaires sur 38 pourront bénéficier de l'équivalence UCC

D. Bilan 2009 / 2012

- Un outil : le Département Emploi-Formation
- 3 CTN / 1 agent administratif / Des locaux au CREPS Sud Est site d'Aix en Provence
- 1060 éducateurs formés / 950 heures de formations dispensées chaque année

- Une offre complète de formation sur 5 niveaux différents
- Des partenariats développés : OPCA / Taxe d'apprentissage / CREPS Sud Est – Site d'Aix en Provence /
- Taux de professionnalisation DEJEPS > 90%

E. Etat des lieux quantitatif

- Une offre complète à destination des bénévoles et des professionnels
- Une augmentation importante du nombre de personnes formées au cours de l'olympiade.
- Une augmentation de la demande de formation
- Des dispositifs fédéraux (Ecole triathlon...)
- Des possibilités d'équivalences (BF4 = UCC triathlon)
- Une professionnalisation des structures fédérales (encadrement jeunes)

Afin de :

- Améliorer la qualité des formations
- Accompagner les projets de professionnalisation
- Favoriser les équivalences et passerelles entre formations fédérales et d'Etat

F. Bilan de l'enquête DEF / Septembre 2012 : 65 Clubs ont répondu, pour un nombre moyen d'adhérents de 86 (soit 15% des licenciés).

Chiffres clefs :

- ✓ Nombre de séances proposées en moyenne par semaine = 9
- ✓ pourcentage de séances natation 50%
- ✓ un intervenant salarié sur deux est titulaire du BEESAN et 8% du DE Tri
- ✓ les clubs 1 ou 2 étoiles emploient 1,2 ETP (0,8 tous clubs confondus)
- ✓ 90 % des intervenants (bénévole ou salarié) possède un diplôme fédéral
- ✓ 40 % des professionnels sont titulaires du BF4

Conclusions :

- Qualification des intervenants = BEESAN ou BNSSA. Cela constitue un frein au développement des structures puisque ces diplômes sont restreints au champ aquatique. Le niveau 4, quant à lui, n'intègre pas dans ces formations la méthodologie de projet.
- Les dirigeants associatifs restreignent la professionnalisation de la structure au regard des contraintes liés au recrutement et à la gestion de l'emploi. Il convient donc d'accompagner les clubs et les élus dans leur projet.
- S'inscrire dans une logique de mise en conformité des professionnels déjà en place dans les associations.

G. Perspectives 2013 / 1017

	Diplômes	Qualitatif	Quantitatif	Actions
Fédérale	BF5	Diffusion des contenus de formation	1 ligue – 1 formation	Edition d'un livret référentiel
	BF4	Attentes des structures Diplômes d'Etat	Développer l'offre sur le territoire	2 formations (Nord-Sud) 1 formation Pilote outre-mer (La Réunion)
	BF3	Diversification des thématiques	1 formation complète / an	Idem 2009-2012
Etat	DEJEPS	Suivi des stagiaires et structures Contenus et modalités pédagogiques	10-15 diplômés / promotion	Suivi individualisé Développement moyens
	UCC	Régulation – Harmonisation des contenus	2 promo / an	Mutualiser l'offre BF4 - UCC

H. Réflexion sur les diplômes Triathlon

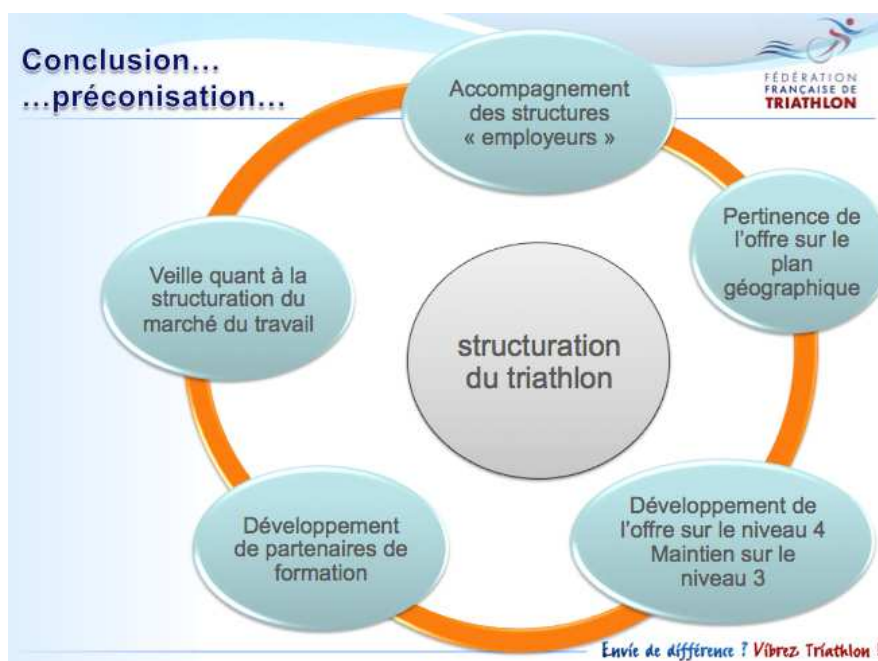
- Stabilisation et optimisation de l'offre de formation
- Amélioration de l'accessibilité à cette offre de formation

La question du Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) ...

Les résultats de l'enquête montrent que l'offre de formation en termes de diplômes professionnels est suffisante.

Sur le principe, la volonté est aujourd'hui de privilégier les emplois mutualisés afin de pérenniser l'activité des professionnels sur des temps plein de travail. Les CQP sont à privilégier, quant à eux, pour des temps partiels de travail (inférieur à un 1/3 temps).

Les orientations du MSJEPVA précisent qu'il ne faut créer aucune nouvelle certification sauf en cas de nécessité majeure. L'architecture de l'offre de formation permet de répondre aux besoins sans la création de diplômes.



Les membres du Bureau Directeur sont favorables aux orientations proposées.

4.4. Proposition CNGE / Ajout Cahier financier des Grandes Epreuves Nationales

Dominique SAGARY, Président de la CNGE, propose de compléter le Cahier financier des Grandes Epreuves en intégrant les championnats de France individuels groupe d'âge triathlon et duathlon, ainsi que le championnat de France paratriathlon.

Les membres du Bureau Directeur valident le tableau ci-dessous :

TRIATHLON	COUTS ET PRESTATIONS	
	Licence Manifestation	Nuitées à disposition
Championnat de France Individuel distance M de Triathlon Groupes d'Age « Seniors & Vétérans »	0 € supplémentaire au droit d'agrément normal fonction du tarif d'inscription	10
Championnat de France de Paratriathlon	0 € supplémentaire au droit d'agrément normal fonction du tarif d'inscription	10

DUATHLON	COUTS ET PRESTATIONS	
	Licence Manifestation	Nuitées à disposition
Championnat de France Individuel distance M de Duathlon Groupes d'Age « Seniors & Vétérans »	0 € supplémentaire au droit d'agrément normal fonction du tarif d'inscription	10

4.5. Labellisation « Ecole de Triathlon »

Jean-Michel BUNIET rend compte du bilan émanant du groupe de travail ayant examiné les dossiers des structures demandant à être labellisée « Ecole de Triathlon** » pour la saison à venir. Sur 120 dossiers examinés, 15 ont été rejetés en 1^{ère} instance, pour manque d'informations précises sur certaines questions (exemples : taux de participation des jeunes aux épreuves obligatoires – nombre de BF5). Les clubs ont réagi et complété les données, assez rapidement. Ainsi, très peu de clubs, à ce jour, n'ont pas obtenu leur label « Ecole de Triathlon ** ».

4.6. Point sur les affaires internationales

Denis JAEGER fait part du déroulement du Congrès électif de l'ITU, qui s'est déroulé à Auckland, du 19 au 23 octobre dernier, auquel se sont rendus Philippe LESCURE, Dominique FRIZZA, Denis JAEGER et Bernard SAINT-JEAN. La Présidente sortante Marisol CASADO, soutenue par la F.F.TRI., a été réélue avec 83 voix contre 32 pour son concurrent, le sud Coréen Kyung-Sun YU.

Sauf les élus n'ayant pas soutenu la Présidente, les membres du Comité exécutif ont été reconduits dans leurs fonctions.

Au niveau français, ces élections sont particulièrement intéressantes et montrent que la Fédération Française de Triathlon est tout à fait reconnue au niveau international. Ainsi, Bernard Saint-Jean, Directeur Général, a été réélu au sein de la Commission Constitutionnelle, Philippe Fattori, Entraîneur National est à nouveau élu sur la Commission des Coachs, tandis que Dominique Frizza intègre la Commission Technique de l'ITU.

Denis JAEGER, a été élu membre de l'Audit Committe, en 2011. Son mandat court jusqu'au congrès ITU de 2013.

Philippe LESCURE note une forte progression du nombre de nations représentées, avec 109 pays sur ce congrès. Il pointe aussi un nombre important de pays francophones récemment affiliés à l'ITU demandant une aide de la France, ou une coopération avec la France, et pense qu'il serait bon de réfléchir à la création d'une Association des pays francophones de Triathlon.

Le Président clôture la séance et remercie les membres du BDF pour leur participation.

Philippe LESCURE
Président

Patrick SOIN
Secrétaire Général